

RT10 - Schéma des aménagements de sécurité achevés, en cours de travaux, en étude ou à réaliser au 31/03/23

La RT10 entre le pont de la Solenzara (PK 65) et U Viscuvatu (PK145) est l'itinéraire le plus accidentogène du Cismonte. La Collectivité de Corse met en place une série d'aménagements à intervalles réguliers pour contribuer à pacifier la circulation.



20240 SOLARO

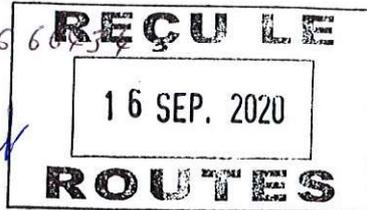
Tél. : 04 95 57 30 52

Fax : 04 95 57 38 30

*DECS = Christy,
jeu de voir avec Anel pour recevoir les
infos, pour réunion avec le maire*

Monsieur le Président du conseil exécutif de CORSE
Hôtel de la collectivité de CORSE
22 Cours Grandval BP 215
20 187 AJACCIO Cedex 1

RAR 2 C 156 166 60757



*Puis, on fera un
pont avec l'investissement
Dane*

Monsieur le Président,

La commune finalise actuellement les travaux d'aménagement d'un lotissement de 21 lots au lieu-dit Neruccio, autorisé par permis d'aménager n° 02B28317S0001, en date du 20/07/2017.

Cet aménagement vise à accueillir une quarantaine de familles dans ce secteur où existe un risque lié à l'accès à la RT10, route particulièrement fréquentée en période estivale.

Ce risque va être aggravé par l'augmentation du trafic liée à la présence de nouveaux résidents. Actuellement, une limitation de vitesse à 70 Km/h est présente sur la RT 10, mais ne règle pas la question de la sécurité.

C'est un problème qui me préoccupe personnellement mais aussi toute mon équipe, car nous sommes sollicités, à juste titre, par les anciens et futurs résidents du secteur pour la réalisation d'un carrefour sur la route territoriale dont vous assurez la gestion.

Je vous rappelle qu'en 2017, l'association « Par u Sulaghju », interpellait vos services sur le sujet ainsi que les services de l'Etat.

Une réponse référencée « 289 », en date du 21/11/2017, indiquait que vos services procéderaient à une étude du carrefour afin d'améliorer la sécurité de ce dernier.

L'emplacement réservé n°5 du plan local d'urbanisme de la commune prévoyait d'ailleurs la création d'un giratoire sur la RT 10 à cet endroit.

Les permis de construire individuels vont être délivrés rapidement et une discussion avec un bailleur social est en cours pour la réalisation des logements à accession sociale à la propriété pour de jeunes ménages.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration afin que nous trouvions ensemble la voie de traitement la plus adaptée pour éviter le pire.

Une réunion sur place, à votre convenance, me semble particulièrement adaptée.

Je me tiens, ainsi que mon adjoint dans ce domaine, à votre disposition pour toutes précisions complémentaires qui vous seraient utiles.

Je vous d'agrée, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le maire

Guy MOULIN-PAOLI

